

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : CV/D17\_2020

Séance du 27/02/2020 – Convocation du 17 février 2020

Compte rendu affiché le 6 mars 2020

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Guillemette DEBORDE par Hélène SORREL-DUNAND ; Laurent BUFFARD par Michel MATHEY, Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	24
Exprimés	24

#### **Objet : Projet nature du Vallon des Torrières, appel à projets 2020-2023**

Le site du Vallon des Torrières est intégré dans la démarche des "Projets Natures" portée par la Métropole de Lyon et les trois communes concernées : Genay, Montanay et Neuville-sur-Saône. Le projet est encadré par un comité de pilotage dans lequel sont représentées ces quatre collectivités.

Par délibération en date du 22 octobre 2015, la commune de Neuville-sur-Saône a été désignée "pilote" du projet. À ce titre, elle en assure le suivi et la coordination.

Outre des actions de valorisation du site, la démarche inclut des animations pédagogiques de sensibilisation en direction du public scolaire, des structures de loisirs et du grand public. À ce titre, un appel à projets a été lancé auprès des associations d'éducation à l'environnement de la Métropole de Lyon afin de déterminer les structures susceptibles d'intervenir auprès des publics cibles des trois communes et ce jusqu'au 31 juillet 2023.

Le comité de pilotage du Projet Nature a retenu 9 associations pour encadrer les différents projets. Les associations sont les suivantes : Ligue pour la Protection des Oiseaux, Arthropologia, G'leine des Prés, Oikos, France Nature Environnement, Des Espèces Parmi Lyon, Fédération Départementale de Chasse, Naturama, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement. Celles-ci proposent une offre d'animations diversifiées, adaptées au public scolaire de tout niveau, aux accueils de loisirs et aux grands publics et sur une grande variété de thématiques.

Afin de formaliser le partenariat, il convient de conclure avec chaque association retenue une convention, jointe à la présente délibération, définissant le cadre d'intervention et les engagements des deux parties. La durée de cette convention est conforme à celle de l'appel à projets, soit jusqu'au 31 juillet 2023.

Chaque année scolaire, les propositions d'animations sont diffusées auprès des écoles et collèges des trois communes ainsi que des structures de loisirs. Les demandes sont ensuite instruites, priorisées et validées par le comité de pilotage du Projet Nature.

La programmation annuelle et les modalités de versement de la subvention font l'objet d'une convention qui sera soumise au Conseil Municipal pour chacune des trois années scolaires couvertes par la convention cadre.

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles,
- VU les articles L.3633-4, L.364-1 et L.3641-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'offre d'animations pédagogiques portée par les associations suivantes : Ligue pour la Protection des Oiseaux, Arthropologia, G'reine des Prés, Oikos, France Nature Environnement, Des Espèces Parmi Lyon, Fédération Départementale de Chasse, Naturama, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement pour la période 2020-2023 telle que retenue par le comité de pilotage du projet nature du Vallon des Torrières,
- VU le projet de convention cadre de partenariat pour les animations pédagogiques du projet nature du Vallon des Torrières,
- VU les conclusions du comité de pilotage du Projet Nature qui a procédé aux auditions de sélection,
- **DIT que les associations Ligue pour la Protection des Oiseaux, Arthropologia, G'reine des Prés, Oikos, France Nature Environnement, Des Espèces Parmi Lyon, Fédération Départementale de Chasse, Naturama, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement sont retenues pour la programmation d'animations pédagogiques du projet nature du Vallon des Torrières pour la période 2020-2023,**
- **APPROUVE la convention cadre de partenariat pour les animations pédagogiques du projet nature du Vallon des Torrières,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention avec la Métropole de Lyon et à prendre toute disposition relative à l'application de la présente délibération.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 27 février 2020  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.**

**Acte rendu exécutoire après**

- Dépôt en Préfecture le 3 mars 2020
- Publication ou affichage le 03/03/2020

**Valérie GLATARD, Maire.**

